

Madame la Conseillère fédérale Simonetta Sommaruga
Cheffe du Département fédéral de l'environnement, des transports,
de l'énergie et de la communication (DETEC)

CH-3003 Berne

Envoi électronique : konsultationen@bav.admin.ch

Berne, le 21 mars 2019

Consultation sur les prestations de mobilité multimodale

Prise de position de routesuisse – Fédération routière suisse (FRS)

routesuisse est l'organisation faîtière de l'économie automobile, de la branche des transporteurs routiers et du trafic routier privé en Suisse. Elle réunit quelque 30 associations membres représentant aussi bien les usagers que les différentes branches de l'économie actives dans le domaine route. Parmi ses principaux membres figurent notamment l'Automobile Club de Suisse (ACS), l'Association suisse des transports routiers (ASTAG), l'Association des importateurs suisses d'automobiles (auto-suisse), la Société Suisse des Entrepreneurs (SSE), le Touring Club Suisse (TCS), l'Union Professionnelle Suisse de l'Automobile (UPSA) et l'Union Pétrolière (UP).

Madame la Conseillère fédérale,
Mesdames, Messieurs,

Nous vous remercions de nous avoir consulté au sujet de l'objet mentionné en titre et vous prions de trouver ci-après, notre prise de position y relative.

Remarques introductives

routesuisse salue la volonté de la Confédération de développer les offres de mobilité en misant sur la complémentarité des différents modes de transport. Paradoxalement, l'efficacité d'un tel système regroupant des offres de transports multimodales repose toutefois sur la libre concurrence entre les différents prestataires.

Remarques générales

Nous saluons la volonté de lever les obstacles en matière d'accès aux données pour l'établissement d'offres de mobilité multimodale. Nous saluons également l'égalité de traitement entre les différents acteurs ainsi que la liberté en matière de fixation des prix. Ces deux conditions constituent des conditions fondamentales pour que les offres de mobilité multimodale puissent voir le jour.

Le bon fonctionnement d'une plateforme multimodale repose sur le principe de non-discrimination entre les différents fournisseurs de services (vendeurs). Dès lors, il convient de placer tous les modes de transport à égalité, sans viser à renforcer la position d'un mode plutôt qu'un autre, et de mettre à disposition des intermédiaires l'intégralité des offres afin qu'ils ne soient pas discriminés par rapport aux entreprises de transports publics.

Remarques conclusives

Au vu de ce qui précède, nous soutenons la volonté de la Confédération de libéraliser l'offre de prestations de mobilité multimodale, en ouvrant l'accès à une plateforme regroupant les entreprises de transport publics, également à des intermédiaires privés.

Nous vous remercions d'avance pour l'attention que vous porterez à notre prise de position et vous prions d'agréer, Madame la Conseillère fédérale, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre plus haute considération.

routesuisse – Fédération routière suisse FRS

Olivier Fantino
Directeur

Urs Wernli
Président

Pièce(s) jointe(s) : Réponse au questionnaire de la consultation